

CONTRAT 934
N/REF : 4/05/2025 0H06 C:000302 I:00446
V/REF : Contrat N°000934 du 25/04/2022

SARL CHANCLAR

**1, ROUTE DU MANS
53480 VAIGES**

IMMEUBLE : CARREFOUR
1, ROUTE DU MANS
53480 VAIGES

Rennes, le 26 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : SEPARATEUR - Contacter MME ANDRÉ TEL 02 43 90 50 12
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A-C ANDRE

INTERVENTION DU 18/06/2025
POMPAGE ET NETTOYAGE
STATION SERVICE :
- 1 SEPARATEUR A HYDROCARBURES 0.5 M3
- 3 GRILLES EAUX PLUVIALES

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS LIQUIDES HYDROCARBURES : 268,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5060853

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 25/04/2025

Prix de base du contrat	:	267,55
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2021	Valeur	: 128,7
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur	: 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	Entretien 1 Sépar.Hydro./3 Grilles Ep	1/AN	294,23		294,23
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
0,50	M3 de déchets hyrdocarbure traités		294,73		147,36
	TOTAL H.T.				441,59
	T.V.A. a 20,00%				88,31
	TOTAL T.T.C.En EURO				529,90

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.